

Les lettres d'actualité – Italie

Sostenibile

La lettre de l'industrie et du développement durable

n°23 – Juin 2019

SOMMAIRE

A LA UNE

- Les partisans du Lyon-Turin confortés par le résultat des scrutins italiens du 26 mai

GENERAL

- Le gouvernement souhaite augmenter les investissements publics dans les infrastructures et améliorer leur effectivité

INDUSTRIE

- Fiat Chrysler (FCA) – Renault : FCA retire son offre de fusion
- Les commandes à l'industrie en baisse en mars
- Ilva – Arcelor-Mittal : révision de l'autorisation environnementale et mesures de chômage technique
- Kering va transférer en Italie la majorité de ses activités logistiques situées en Suisse

TRANSPORTS

- Lancement d'une expérimentation sur la voiture autonome à Parme
- Inauguration de l'extension du site de maintenance des trains Alstom d'Italo à Nola
- Un incident sur le canal de la Giudecca relance le débat sur la circulation des paquebots de croisière à Venise
- Deuxième tube du tunnel franco-italien de Tende : l'ANAS a signé le marché avec l'entreprise chargée d'achever les travaux.

ENERGIE

- Partenariat entre Cassa Depositi e Prestiti, SNAM et Ansaldo Energia dans le numérique, les renouvelables et l'efficacité énergétique
- Assemblée générale d'Enel : bénéfices de 4,8 Md€ et confirmation du plan de fermeture des centrales à charbon

TELECOMMUNICATIONS

- Lancement du service en 5G dans cinq villes italiennes par Vodafone
- Android : Enel dépose une plainte pour abus de position dominante contre Google

ENVIRONNEMENT

- Le ministère de l'environnement publie un décret sur le recyclage des couches-culottes
- Le gouvernement signe avec les régions un protocole de lutte contre la pollution atmosphérique (« Aria pulita ») financé à hauteur de 400 millions d'euros par an

A LA UNE

Les partisans du Lyon-Turin confortés par le résultat des scrutins italiens du 26 mai

Matteo Salvini, arrivé en tête des élections européennes en Italie avec 34% des voix, contre 17% pour le M5S, a indiqué à la presse sa volonté d'accélérer la mise en œuvre du programme du gouvernement en priorité sur trois axes : le Lyon-Turin, la flat tax et les autonomies régionales.

Le même jour, Alberto Cirio, le candidat de Forza Italia soutenu par une coalition de droite, a remporté l'élection au poste de président de la région Piémont avec 50% des voix, contre 36% pour le président sortant, Sergio Chiamparino (PD, soutenu par une coalition de gauche). M. Salvini a interprété ce vote comme un référendum sur le projet, et a souligné que les partis favorables au Lyon-Turin ont remporté 86% des voix. A. Cirio a placé les infrastructures au premier rang de ses priorités, citant le projet Lyon – Turin, l'autoroute Asti- Coni et le *terzo valico* (liaison ferroviaire à grande vitesse Gênes – Milan, qui facilite aussi la desserte de Turin).

La Coordinatrice européenne pour le corridor méditerranéen, Iveta Radicova, a annoncé à Lyon que la subvention européenne pour le projet pourrait être augmentée à 55% (au lieu de 40%) pour la section transfrontalière, et que les lignes d'accès au tunnel pourraient être co-financées à hauteur de 50%, si la France et l'Italie en faisaient la demande.

GENERAL

Le gouvernement souhaite augmenter les investissements publics dans les infrastructures et améliorer leur efficacité

La loi de finances pour 2019 prévoit 91,4 Md€ de crédits affectés à l'investissement sur la période 2019-2033, à travers le « fonds pour la relance des investissements des administrations centrales » et son pendant pour les collectivités.

Trois nouvelles entités sont créées pour améliorer le pilotage et l'efficacité de la dépense publique : le décret-loi « Gênes » a créé *Strategia Italia*, un comité de pilotage des investissements publics qui réunit les ministres compétents et les représentants des collectivités locales, sous la présidence du président du conseil. Deux autres instances ont été créées par la loi de finances : *InvestItalia* est une structure de mission chargée de la coordination des politiques gouvernementales pour la relance des investissements publics et privés, tandis que la *Centrale di progettazione* est un service d'ingénierie d'appui à la conduite de projets pilotés par les ministères et les collectivités, qui proposera des prestations à titre gracieux allant du conseil jusqu'à la maîtrise d'œuvre.

Le décret-loi « Sblocca Cantieri » (voir Sostenibile n°22) prévoit également la création de Italia Infrastrutture Spa, une nouvelle société in-house du ministère des infrastructures et des transports, au capital de 10M€, détenue à 100% par le ministère de l'économie et des finances, dont la mission serait de soutenir les chantiers en cours risquant de perdre leurs financements.

INDUSTRIE

Fiat Chrysler (FCA) – Renault : FCA retire son offre de fusion

Le constructeur automobile italo-américain Fiat Chrysler (FCA) a communiqué le 6 juin qu'il retirait l'offre de fusion avec Renault présentée fin mai, considérant que les conditions politiques n'étaient pas réunies en France pour son aboutissement.

Le ministre de l'économie et des finances a pris acte de cette décision, en rappelant que l'Etat, actionnaire de Renault à hauteur de 15%, avait conditionné son accord à quatre conditions, dont l'accord de Nissan qui restait à obtenir.

Le projet était quasiment unanimement soutenu en Italie, la presse économique, la Confindustria (équivalent du MEDEF) et les syndicats y étant favorables. La Ligue a soutenu le projet, avec certaines réserves quant au rôle du gouvernement français, et n'excluait pas que l'Etat italien entre au capital de Fiat. Les syndicats ont insisté sur le maintien de l'emploi et des investissements en Italie et ont regretté que l'Etat italien soit absent de la gouvernance du groupe.

Le projet visait à permettre aux deux groupes de devenir le 3^{ème} e producteur automobile au monde (8,7 millions de véhicules par an). Contrairement à Renault, FCA dispose de peu de plateformes de dernière génération et propose un nombre relativement réduit de modèles. FCA présente en outre un retard important dans le développement du véhicule électrique, et il n'est présent que marginalement sur les marchés asiatiques. FCA pouvait de son côté offrir à Renault des débouchés commerciaux, notamment aux États-Unis et en Amérique latine, son savoir-faire en matière de véhicules autonomes (partenariat avec Google Waymo), des plateformes pour modèles utilitaires (pick-ups) différents de ceux de Nissan-Mitsubishi, ainsi que son expertise dans les automobiles de petite taille (Punto, Panda, 500) et dans le haut de gamme (Alfa Romeo, Maserati).

Les commandes à l'industrie en baisse en mars

Les commandes à l'industrie en Italie ont poursuivi leur baisse en mars en glissement annuel, avec un recul de 3,6%, après un recul déjà important en février (-3,1%) et en janvier (-0,6%), selon l'Institut national des statistiques (Istat). La baisse des commandes est forte sur le marché intérieur (-4,4%) et un peu moins sur les marchés extérieurs (-2,4%). L'industrie pharmaceutique enregistre le recul le plus marqué (-12,9%), tandis que les commandes au secteur de l'industrie textile connaissent la plus forte hausse (+4,6%).

De son côté, toujours en glissement annuel, et corrigé des effets calendaires, le chiffre d'affaires de l'industrie a augmenté de 1,3%. La plus forte hausse concerne les machines-outils (+7,9%), le secteur ayant enregistré la plus forte baisse étant l'industrie pharmaceutique (-10,3%).

Ilva – Arcelor-Mittal : révision de l'autorisation environnementale et mesures de chômage technique

Le ministre de l'environnement Sergio Costa s'est dit favorable à la révision de l'autorisation environnementale de l'aciérie ex-Ilva de Tarente, le plus grand site sidérurgique intégré en Europe (capacité théorique de 8 M de tonnes/an), à la demande de la commune de Tarente. La révision est motivée par des analyses qui démontreraient que les limitations d'émissions en vigueur ne seraient pas suffisantes pour protéger la santé des riverains. Les autorisations actuelles permettent à l'aciérie de produire 6 M de tonnes par an à partir des hauts-fourneaux. ArcelorMittal envisageait d'atteindre 8 M t/an à court terme, sans dépasser les limites fixées par la loi, en employant de l'électricité ou du gaz. Mais le groupe a revu le calendrier de cet objectif, dans le cadre de la crise que le marché connaît actuellement. L'augmentation de la production à 6M t/an, prévue pour 2020, a été reportée et 1 400 ouvriers ont été placés au chômage technique pour 13 semaines.

Kering va transférer en Italie la majorité de ses activités logistiques situées en Suisse

La structure logistique actuelle en Suisse, répartie sur 20 entrepôts, qui gère la quasi-totalité des stocks et des livraisons des marques du groupe, sera déplacée d'ici à 2022 près de Novare, dans le nord d'Italie. La plateforme logistique suisse avait été créée dans les années 1990 pour la griffe florentine Gucci, qui a été rachetée en 1999 par Kering, ex-Pinault Printemps Redoute, également propriétaire des marques Yves Saint Laurent, Balenciaga ou Bottega Veneta.

Fin 2017, la justice italienne avait mené des perquisitions chez Gucci, le parquet de Milan soupçonnant la marque et sa maison-mère d'avoir déclaré en Suisse et facturé pour le compte de sa filiale logistique suisse, Luxury Goods International (LGI), des activités en fait réalisées en Italie, dans le but d'alléger ses impôts dans la Péninsule. Au terme d'une procédure pour fraude fiscale, le groupe de François-Henri Pinault a annoncé il y a quelques jours qu'il allait régler un redressement de 1,25 milliard d'euros aux autorités italiennes et recentrer ses activités support en Italie.

TRANSPORTS

Lancement d'une expérimentation sur la voiture autonome à Parme

Le ministère italien des transports a donné le 7 mai dernier une autorisation pour réaliser des essais de conduite de voiture autonome sur route. L'expérimentation se déroulera en milieu urbain, dans certaines rues de Parme, à partir du 27 mai prochain, en présence d'un agent de supervision à bord du véhicule. Le modèle de voiture est celui de la marque VisLab, détenue par Ambarella.

L'expérimentation s'inscrit dans le plan du gouvernement pour le développement du véhicule autonome. L'Italie a publié un appel à manifestations d'intérêt en vue d'étudier la possibilité d'un projet industriel d'intérêt européen (IPCEI) «véhicules connectés et autonomes » (voir Sostenibile n°21).

Inauguration de l'extension du site de maintenance des trains Alstom d'Italo à Nola

Interporto Nola est l'un des interports ou « ports secs » constituant un élément-clé de la logistique en Italie qui assure l'intermodalité entre la route et le ferroviaire, en liaison avec le réseau portuaire. Il abrite aussi l'unique centre de maintenance de la flotte Alstom d'Italo (140 000 m²). Le site est actif depuis 2011, et une extension de 8 800m² a été inaugurée en mai. L'entrepôt est constitué de nouveaux quais, destinés à accueillir les 47 trains à grande vitesse Alstom de la flotte Italo. 160 personnes sont employées 24h/24 et 7j/7.

La compagnie NTV (Nuovo Trasporto Viaggiatori) a été fondée en 2006 par des personnalités influentes de l'industrie italienne (Luca Cordero di Montezemolo, président de Fiat et de Ferrari, Diego Della Valle, fondateur de Tod's et Giuseppe Sciarrone, ancien cadre de Trenitalia). En 2008, NTV a procédé à l'acquisition de 25 trains à grandes vitesses Alstom, portant ensuite de nombre à 47. NTV a lancé son offre commerciale en 2012 sous la marque Italo. Elle est passée de 2 millions de passagers en 2012 à 11 millions en 2016. La société a été acquise en 2017 par le fonds américain GIP.

Un incident sur le canal de la Giudecca relance le débat sur la circulation des paquebots de croisière à Venise

Dimanche 2 juin, le navire « Opera » de la compagnie Msc a raflé sa coque le long du quai après être entré en collision avec un bateau touristique. Deux blessés légers sont à déplorer. Le paquebot long de 275m aurait souffert d'une avarie de moteur, lui ayant fait perdre le contrôle au moment de s'amarrer, le câble du remorqueur ayant cédé.

Cet incident a rouvert le débat sur l'accès des paquebots à la lagune de Venise. Le ministère des transports étudie une mesure de détournement de leur circulation vers l'un des trois sites à l'étude. Venise et sa lagune sont classées au patrimoine de l'UNESCO depuis 1987.

Deuxième tube du tunnel franco-italien de Tende : l'ANAS a signé le marché avec l'entreprise chargée d'achever les travaux.

L'adjudicataire est un groupement mené par une entreprise piémontaise, Edilmaco di Torino, classé deuxième lors de l'attribution du marché initial. Les travaux avaient été suspendus en raison de la mise sous séquestre du chantier par le parquet de Cuneo en avril 2018, dans le cadre d'une enquête pour détournement de matériaux visant le premier adjudicataire. Ils devraient reprendre en juin.

ENERGIE

Partenariat entre Cassa Depositi e Prestiti, SNAM et Ansaldo Energia dans le numérique, les renouvelables et l'efficacité énergétique

La Cassa Depositi e Prestiti et deux entreprises dont elle est l'actionnaire de référence, SNAM (31% indirectement) et Ansaldo Energia (60%) ont signé un accord de coopération technologique dans les domaines de la numérisation des procédés industriels, la gestion et l'entretien des réseaux et les technologies pour le GNL et l'hydrogène. SNAM, gestionnaire du réseau de transport de gaz italien, mettra à disposition son savoir-faire en matière d'intégration et d'adaptation des réseaux énergétiques à l'hydrogène, tandis que le producteur de turbines électriques Ansaldo Energia partagera ses technologies pour la numérisation de l'industrie, avec le soutien financier de la Cassa Depositi.

Assemblée générale d'Enel : bénéfice de 4,8 Md€ et confirmation du plan de fermeture des centrales à charbon

L'administrateur-délégué d'Enel, Francesco Starace, lors de l'assemblée générale du groupe électrique italien, a confirmé son plan de fermeture des centrales à charbon (64 TW) d'ici 2025 en Italie et en 2030 au plus tard dans le reste du monde. L'assemblée a approuvé le bilan 2018, qui a enregistré une augmentation du chiffre d'affaires (75,7 Md€, +1,4%), de la marge brute (16,35%, +4,5%), du bénéfice (4,8 Md€, +26,7%), mais également de l'endettement (41,1 Md€, +9,8%).

TELECOMMUNICATIONS

Lancement du service en 5G dans cinq villes italiennes par Vodafone

La filiale italienne du groupe australien Vodafone, l'un des trois leaders du marché italien avec TIM et Wind-Tre, a annoncé le lancement d'offres commerciales 5G en juin à Milan, Turin, Bologne, Rome et Naples. Le groupe prévoit de couvrir au total 100 villes italiennes d'ici 2021. Les fournisseurs de l'infrastructure sont le chinois Huawei, cible des sanctions américaines, et le finlandais Nokia. D'autres villes en Italie, ainsi que la République de Saint-Marin, sont déjà couvertes par le réseau 5G de TIM, lancé fin décembre dernier, mais les offres sont accessibles seulement à un nombre limité de partenaires institutionnels et industriels.

Android : Enel dépose une plainte pour abus de position dominante contre Google

Enel a créé une filiale spécialisée dans les services énergétiques et gère un réseau de plusieurs milliers de bornes de recharge pour véhicules électriques, Enel X. Son application pour Android Auto, qui fournit aux propriétaires de véhicules électriques des informations et la possibilité de réserver des bornes de recharge publiques, a été éliminée du magasin officiel d'applications d'Android, géré par Google. Selon la société italienne, la décision de Google serait due à des raisons commerciales et représenterait un cas d'abus de position dominante, car la société américaine, créatrice d'Android et gestionnaire de Google Play, propose déjà un service similaire à celui de l'application d'Enel X dans son application de navigation Google Maps. Ainsi, Enel a déposé une plainte auprès de l'autorité de la concurrence italienne, AGCM, qui a ouvert une enquête qui s'achèvera en mai 2020.

ENVIRONNEMENT

Le ministère de l'environnement publie un décret sur le recyclage des couches-culottes

Le ministre de l'environnement, Sergio Costa, a signé le décret qui détermine les conditions de « sortie du statut de déchet » des couches-culottes, donnant ainsi un cadre qui permet le développement de leur recyclage. L'Italie est le seul pays au monde à détenir une installation de ce type, à Spresiano (Trévise). L'usine, réalisée par l'entreprise publique Contarina, en partenariat avec les producteurs de couches-culottes Procter&Gamble et Angelini, pourra augmenter sa production pour monter à environ 10 000 t traitées par an (environ 1% de la production nationale).

Le gouvernement prévoit de publier prochainement des décrets sur la sortie du statut de déchet des matériaux de construction, du papier et du granulé de pneumatiques.

Le gouvernement signe avec les régions un protocole de lutte contre la pollution atmosphérique (« Aria pulita ») financé à hauteur de 400 millions d'euros par an

A l'occasion du Clean Air Dialogue à Turin, le gouvernement italien a signé avec les régions et les provinces concernées un protocole sur la lutte contre la pollution atmosphérique, en présence du commissaire européen Karmenu Vella. Le protocole prévoit de nouvelles mesures pour réduire les émissions de dioxyde d'azote et de particules PM10, pour lesquelles l'Italie se trouve sous le coup de deux procédures d'infraction européennes. Les mesures concernent les transports (réduction de la vitesse sur les axes autoroutiers proches des agglomérations, contrôle des zones à circulation limitée), l'agriculture (encadrement des émissions d'ammoniac, interdiction de brûlage des déchets) et le chauffage domestique à biomasse et à gaz. Un fonds dédié est créé, avec une dotation de 800 millions d'euros sur deux ans, ainsi qu'une unité de coordination du plan placée auprès de la présidence du conseil.

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information économique et financière : « **Regards sur l'économie italienne** ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#).

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional (adresser les demandes à rome@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SER de Rome - Ambassade de France en Italie - Service économique régional - © DGTRESOR.
Responsable de la publication : Vincent Guitton

Adresse : Piazza Farnese 48
00186 Rome
ITALIE

Rédigé par Charlotte Buliard et Federico Tassan-Viol
Relu par Florent Moretti

TRÉSOR et Service économique régional
DIRECTION GÉNÉRALE